

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- Lundi le 25 février 2008
- À compter de 19 h 30
- Salle des délibérations du Conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

SUJETS : Projet de règlement numéro 904-4 N.S.

CONVOCATION : Conformément à la résolution 2008-46 adoptant le projet de règlement numéro 904-4 N.S.

Conformément à la résolution 96-474 fixant les modalités de la consultation.

Conformément à l'avis public numéro 2008-08-1 diffusé dans l'édition du "Le Courrier" du journal 9 février 2008.

PRÉSENCES : Marie-Noëlle Closson Duquette Conseillère et présidente de l'assemblée publique de consultation

CONSEILLÈRES

Marie-Andrée Petelle

Anne Lauzon

Jean-Luc Berthiaume

DISTRICTS

Morris

Ducharme

Greffier



LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 904-4 N.S.

Le président de l'assemblée publique procède à la présentation du contenu des projets de règlement d'amendement. Il aborde notamment:

- 1.- les objets et conséquences de la mise en vigueur des amendements soumis à la consultation;
- 2.- les zones visées par les amendements;
- 3.- les dispositions des projets d'amendement susceptibles d'approbation référendaire;
- 4.- la procédure devant être suivie par les personnes intéressées pour déposer au greffier une demande visant à ce qu'une ou plusieurs dispositions des projets de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;
- 5.- copies du résumé du projet de règlement 904-4 (P-1) N.S. sont distribuées aux personnes présentes.

LES INTERVENTIONS

Aucun citoyen présent - aucune intervention particulière.

L'assemblée publique de consultation se termine à 19h31.

Mme Marie-Noëlle Closson Duquette, conseillère
et présidente de l'assemblée

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville